

Bruxelles, le 23 avril 2001

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ;
- A Madame la Gouverneure de Bruxelles-Capitale et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Chefs des établissements et aux Directeurs d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécial, organisés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs, aux Chefs d'établissements et aux Directeurs d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécial, subventionnés par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'inspection de l'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécial organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents.

Pour l'enseignement fondamental ordinaire, le numéro 51 a été attribué à cette circulaire

**Objet : Campagne de l'UNICEF
Session extraordinaire des Nations Unies en faveur des enfants**

A l'occasion de la Session extraordinaire des Nations Unies en faveur des enfants qui se tiendra à New York du 19 au 21 septembre 2001, l'UNICEF et ses partenaires lancent un Mouvement mondial en faveur des enfants afin que leurs droits soient mieux respectés et qu'ils bénéficient de davantage d'attention.

Chaque jour, plus de 30.000 enfants meurent des conséquences de maladies ou de privations. 110 millions d'enfants dans le monde ne vont pas à l'école. De nombreux enfants voient leurs droits à l'expression et à la participation bafoués.

Les enfants sont porteurs de notre avenir à tous – un avenir sur lequel nous n'avons jamais eu autant de prise -. Le monde dispose des connaissances, des ressources et des textes légaux permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes le meilleur départ possible dans la vie, dans un environnement qui leur offre l'amour, l'attention et l'éducation dont ils ont besoin pour grandir, apprendre et se développer avec épanouissement.

L'UNICEF, organisation active au niveau mondial, est connue et reconnue pour son souci de garantir aux enfants les mêmes chances de survie, de développement et de protection.

La Convention relative aux droits de l'enfant est le fil rouge des activités de l'UNICEF. Cette convention a été ratifiée en 1989 par les membres des Nations Unies à l'exception des USA et de la Somalie. Ce document confirme le minimum des droits à garantir aux enfants.

Il incombe aux gouvernements mais aussi à chacun de nous de s'acquitter de ces obligations.

En 1990, le 1^{er} sommet mondial de l'enfance était organisé par l'UNICEF. Il réunissait 77 pays et fixait un Plan d'Action mondial afin d'assurer l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie,

de la protection et du développement de l'enfant. Les domaines prioritaires pour les années à venir étaient déterminés, il s'agit de la pauvreté, de la santé, de la nutrition et de l'éducation.

En vue de la Session extraordinaire, le Comité belge pour l'UNICEF souhaite attirer l'attention de nos jeunes enfants et nos adolescents sur la Session extraordinaire de New York. Un programme de 10 points majeurs en faveur du bien-être des enfants dans le cadre de la campagne internationale « Say Yes - Dites Oui, pour les Enfants et pour les Jeunes » est proposé ainsi qu'une information relative aux enjeux et objectifs de la Session extraordinaire de New York. Vous trouverez en annexe, le document transmis par l'Unicef à l'attention soit des élèves de l'enseignement primaire soit des élèves de l'enseignement secondaire.

Le lancement officiel de cette campagne est programmé pour le 26 avril 2001.

Nous vous encourageons à informer vos enseignants, étudiants, élèves ainsi que les parents et toute la communauté éducative de l'initiative proposée par l'Unicef. Si vous le désirez, nous vous invitons à prendre contact avec le Comité belge pour l'Unicef pour obtenir toute information complémentaire.

Comité belge pour l'UNICEF

Avenue des Arts, 20

1000 Bruxelles

Tél. : 02/230.59.70

Fax : 02/230.34.62

www.unicef.org/voy/fr

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à la présente.

Pierre HAZETTE,
Ministre de l'Enseignement
secondaire
et de l'Enseignement
spécial

Jean-Marc NOLLET,
Ministre de l'Enfance, chargé
de l'Enseignement
fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à
l'ONE.